



SIACEBA

Syndicat Intercommunal
d'Aménagement des Cours d'Eau
du Bassin de l'Authion

COMPTE RENDU

Du Comité Syndical du MERCREDI 17 DECEMBRE 2014
Salle des Fêtes - 37140 SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL

Jacques GALLARD

Président

Mob.: 06 20 55 23 45

Mail : president.syndicat.authion@orange.fr

Objet :

Compte rendu comité syndical

Référence :

Dossier suivi par :

Etaient présents :

BENAIS
BOURGUEIL
CHOUZE SUR LOIRE
CONTINVOIR
GIZEUX
HOMMES
INGRANDES DE TOURAINNE
LA CHAPELLE SUR LOIRE
RESTIGNE
RILLÉ
ST MICHEL SUR LOIRE
ST NICOLAS DE BOURGUEIL
ST PATRICE

M.GUILBAUD
M. SICLET – M. LORIEUX
M. DAVID – M. RAGUENEAU
M. RINGENBACH
M. NEVOIT
Mme DESSILLON
M. LANDAIS – M. VOISIN
M. BERTIN – M.GALET
M. PERON – M.GALBRUN
Mme RIGENBACH
M. HABERT – M.GRAVELAINE
M. MABILEAU – M.GUENESCHEAU
M. CERVO – M. ROBUCHON (suppléant)

Etaient absents :

M. OSVALD avait donné pouvoir à M. RIGENBACH,
M. SIMONOT avait donné pouvoir à M. RIGENBACH,
M. LE DÜ avait donné pouvoir à M. GRAVELAINE,
M. GRIMAUD avait donné pouvoir à M. ROBUCHON,
M. NION avait donné pouvoir à M. GUILBAUD,

N'a pas été représenté : M. PINNETEAU

Invités : M. LINTEO - M. COTTHEREAU – M.COUSSEAU

Secrétaire de séance : M. ROCHE

SIACEBA

Siège social :

Parc d'activités

5, rue des Boires

37140 Benais

www.siaceba.fr

Siret : 253 700 298 000 24

NAF : 4291Z

01/6

COMPTE RENDU DE LA REUNION PREALABLE DE TRAVAIL

Introduction

17H10,

M. GALLARD, Président du syndicat, remercie la municipalité de Saint Nicolas de Bourgueil pour son accueil. Il remercie également M. COUSSEAU, Maire de Saint Nicolas de Bourgueil, M. LINTEO, Président honoraire du SIACEBA et M. COTTEREAU Président de l'association des Amis et des Riverains du Changeon et de ses Affluents (ARCA) de leur présence ainsi que les délégués titulaires et suppléants présents en nombre.

D'entrée, M. le Président se tourne vers les délégués afin de leur témoigner toute sa reconnaissance pour les actions qu'ils mènent dans leurs communes respectives. Les membres du Bureau du Syndicat ont pu mesurer, dans les mois qui viennent de s'écouler, la réussite de la stratégie des « 300 mètres de linéaire ». Il s'agit de provoquer une réelle prise de conscience chez les riverains sur l'impérieuse nécessité de reprendre à leurs comptes l'entretien des berges. Les agents techniques des communes, sous l'impulsion des délégués, arrivent en relais pour aider à la dynamique. Le Syndicat peut, dans cette synergie, parfaire le travail.

Ensuite, M. le Président explique que l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau pour l'Authion (SAGE) est le document réglementaire qui devrait régir la gestion de l'eau sur tout le bassin. Il sera entériné en fin d'année 2015. Afin de porter ce SAGE, une structure porteuse va être mise en place dès janvier 2015. Il s'agit du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMB2A).

A ce titre, il demande aux délégués de bien vouloir informer leurs conseils municipaux de la décision prise par M. le Préfet d'Indre et Loire lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 16 décembre dernier. Cette haute autorité a pris la décision d'intégrer le Syndicat de l'Entretien du Lathan et de ses Affluents (SIELA) dans le SM2A. Les élus du SIELA n'étaient pas favorables à cette intégration.

Les Maires et Elus municipaux se posent la question des limites de la rationalisation des instances intercommunales. Ils craignent une perte de gouvernance locale sur les projets de proximité.

M. le Président indique que seul le SIACEBA (13 communes sur deux Communautés de communes ou nouveau Canton) reste en marge de cette structure. Le Syndicat s'appuie sur une unité hydro morphologique unique, celle des têtes de bassin versant du Lane et du Changeon. Il précise que le SIACEBA porte un contrat territorial original et initié seulement depuis quelques mois. Il serait désastreux de l'interrompre. De plus, il précise que les Présidents des Com-Com du Pays de Bourgueil et Touraine Nord-Ouest se sont aujourd'hui positionnés contre l'entrée du SIACEBA dans le SMB2A.

Enfin, il insiste sur le fait que dans le cadre de l'application des décrets (en attente) de la loi GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui devraient être applicables à partir du 1^{er} janvier 2016, les communes devront s'approprier les compétences milieux aquatiques (MA) et prévention des inondations (PI). Il propose d'intervenir dans les conseils municipaux afin d'éclairer les Maires et les Elus. Il pourra aussi, lors de ces instances, aborder le projet de création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) sur le bassin de l'Authion.

Soutien des travaux du Technicien de rivières

M. GALLARD souligne l'exceptionnel investissement de M. Jean Baptiste ROCHE, Technicien de rivières qui œuvre au sein du SIACEBA.

Il rappelle l'importance du trinôme Président / Vice-président en charge des travaux et Technicien de rivières dans la mise en œuvre d'un contrat territorial.

Stratégies engagées et exposées, par commune, des travaux en cours

M. le Président donne la parole à M. Jean-Baptiste ROCHE, Technicien de rivières du Syndicat.

M. Jean-Baptiste ROCHE explique que les tronçons de 300 mètres par commune pour un entretien à but pédagogique ont été définis dans presque toutes les communes ; seule la commune de Gizeux n'a pas encore identifié ce linéaire.

M. Jean-Baptiste ROCHE indique que les travaux à la charge du SIACEBA vont débuter en janvier 2015 pour finir en mars 2015. Il sera demandé aux délégués d'informer les riverains concernés et d'établir une communication à l'échelle communale.

Jean-Baptiste ROCHE rappelle l'intérêt de valoriser le bois et le broyat issus de l'entretien par les propriétaires et/ou par la commune.

Les délégués présentent, avec l'appui du Technicien de rivières, les actions menées sur chaque commune.

- **Saint Michel sur Loire** : La commune a organisé une réunion publique à laquelle de nombreux riverains ont participé. Le lavoir a été dégagé par la commune. Un état des lieux va être mené pour valoriser l'ouvrage et si possible y rétablir la continuité écologique. Un abreuvoir au fil de l'eau va être construit pour les bêtes d'une rive du Lane. Les riverains font déjà sur la commune un bon entretien des rives.
- **Saint Patrice** : Des plantations sont prévues sur 30 mètres à proximité d'un pont, visible du public. Un chantier de stabilisation des berges est également prévu en début d'année.
- **Ingrandes de Touraine** : L'arrachage d'un arbre poussé dans la Marche ainsi que l'enlèvement du « bouchon » créé vont être menés. La renouée du Japon est présente au bord de la Marche. Au printemps prochain, une réflexion va être menée pour établir une stratégie de lutte contre cette plante invasive.
- **Restigné** : La commune a commencé l'entretien des fossés à l'exutoire des eaux pluviales du bourg. Un vieux peuplier noir a été découvert ; il devra être élagué.
- **La Chapelle sur Loire** : La commune va procéder à l'entretien d'un fossé classé cours d'eau. Jean-Baptiste ROCHE sera informé avant le commencement des travaux. Des peupliers taillés en têtard ont été découverts. Nous ne savons pas encore s'il s'agit de peupliers noirs.
- **Chouzé sur Loire** : Les fossés classés cours d'eau permettant l'irrigation s'ensavent. La commune et le Syndicat ont procédé à un curage de certains tronçons. M. DAVID pense qu'on marche à l'envers car il faudrait d'abord désensaver l'amont. Les délégués ont dû définir les tronçons où une urgence se présentait.
- **Hommes** : La source du Changeon va être nettoyée et valorisée. Les propriétaires ont été rencontrés. Le problème du mauvais fonctionnement de la station d'épuration est traité par les élus de la commune. Le SIACEBA va s'engager à son côté.
- **Rillé** : Des pierres de champs ont été déposées au bord du ruisseau de la Planche au Chef. Une mise à disposition de pelleteuses et de camions par le PNR Loire Anjou Touraine va permettre de mettre ces pierres dans le cours d'eau pour redonner de la sinuosité au ruisseau.
- **Continvoir** : Une réflexion est menée sur le devenir du seuil du lavoir sur la Branne ; deux options sont envisageables. La commune et le Syndicat vont aider à l'implantation de jeunes en permaculture.

- **Gizeux** : Une concertation est lancée sur l'étang du Mur et les différents usages et enjeux liés. Il est également question d'étudier les possibilités pour l'aménagement du seuil du bourg.
- **Benais** : L'entretien de la végétation va permettre de réhabiliter les fontaines bouillonnantes. Un propriétaire riverain va y abattre les peupliers les plus proches du Changeon. Il est envisagé de s'appuyer sur le PNR pour la mise en place de panneaux d'informations. En janvier, une entreprise va préparer l'accès à une pelleteuse pour désensabler le Changeon, ce qui permettra au propriétaire du Grand Moulin d'effectuer une ouverture hivernale pour un auto-curage de la rivière. Le Conseil municipal a décidé de mettre le bois valorisable à disposition des habitants les plus démunis et d'utiliser le broyat pour pailler les massifs de la commune.
- **Bourgueil** : Des travaux de nettoyage de la digue du Changeon à Santenay ont été réalisés par la commune et les propriétaires. Une expertise de l'état de la digue est menée pour déceler les zones de fragilité. Il va être demandé aux riverains du Changeon dans le centre-ville de couper les arbustes poussant dans les murs. Ces derniers à terme vont déstabiliser les murs. Des échanges vont être menés au sujet du désenvasement du Changeon par l'ouverture des vannes des trois moulins du centre-ville en hiver.
- **Saint Nicolas de Bourgueil** : De nombreuses actions sont menées par la commune et les riverains sur le ruisseau du Fondis (entretien, suppression de seuils). L'ONEMA avait déjà essayé de faire supprimer ses seuils mais sans suite. Des travaux devront être menés sur le Fondis amont. Par le passé, le ruisseau avait été sur élargi ; ce qui a provoqué l'envasement du lit.

M. Jean Baptiste ROCHE explique que pour l'arrachage de la jussie, un chantier bénévole a été organisé par le SIACEBA, l'ARCA et les élus de Saint Nicolas de Bourgueil sur les fossés de la commune. Le Président du SIACEBA remercie M. Gérard GODEFROY, présent dans la salle et à l'origine de l'initiative. Le Technicien indique également que le SIACEBA a engagé des entreprises pour effectuer un arrachage manuel sur le Lane et le Petit Lane et un arrachage mécanique sur un fossé de Saint Nicolas de Bourgueil. D'autres petites colonies, à Saint Patrice principalement, ont été supprimées par le Vice-Président et le Technicien de rivières.

M. Jean-Baptiste ROCHE note qu'il va falloir suivre les repousses de la jussie à venir et les supprimer systématiquement pour espérer éradiquer l'espèce de nos rivières.

Communication

M. le Président demande au Comité de bien vouloir confirmer la réalisation du site internet. Le bureau du Syndicat s'est prononcé favorable à la mise en place de ce vecteur de communication. M. le Président demande à M. GRAVELAINE de présenter avec lui la charte graphique qui sera appliquée au futur site internet du SIACEBA. Le nouveau logo, les trames de courrier et les cartes de visite présentés aux délégués vont être édités.

Le Président demande à ce qu'un volontaire se fasse connaître afin d'aider le SIACEBA à créer et équiper une tente « Information ». Elle pourra porter à la connaissance du public les actions du SIACEBA menées dans le cadre du contrat territorial.

Intervention de l'Etat concernant la décharge sauvage en zone humide

M. GALLARD explique que suite au constat de la présence d'une décharge sauvage sur une zone humide en bord de Changeon, Madame le Maire de Bourgueil a envoyé un courrier au propriétaire de la parcelle lui demandant d'enlever les déchets. Une partie des déchets a été retirée et le reste a été nivelé. Le Président du SIACEBA a donc fait intervenir la DDT et l'ONEMA. Les déchets devraient être prochainement exportés.

Il informe que cette décharge se situe dans la zone d'expansion des crues de rupture des étangs du St GILLES.

Gestion des ouvrages et continuité écologique

M. GALLARD expose : une concertation a été lancée sur le devenir de l'étang du Mur suite au constat de risque de rupture de sa digue. Le chantier est important car il s'agit ou non de préserver un patrimoine naturel exceptionnel.

La tendance serait de rester sur un *statu quo* installé depuis des dizaines d'années et de laisser mourir l'étang et sa zone humide. En première approche, les Services de l'Etat proposent que le niveau reste bas pour limiter le risque d'inondation en aval s'il y a rupture. Beaucoup de solutions s'offrent aux Elus locaux : parmi elles, celle de voir supprimer le déversoir, ce qui aura pour conséquences d'assécher la pièce d'eau, de limiter l'alimentation du Moulin du mur ou bien celle de créer le lit du Changeon en marge de l'étang.

M. NEVOIT rappelle l'effet tampon de l'étang : écrêtement des crues et restitution de l'eau en été. Il souligne encore une fois l'indéniable richesse patrimoniale des lieux.

M. GALLARD demande à ce que l'étude sur les ouvrages des moulins et des étangs repoussée à 2016 soit avancée afin qu'elle aide à une prise de décision.

De nombreux échanges entre les Elus, le propriétaire de l'étang, les Services de l'Etat sont planifiés en début d'année 2015.

Ouverture vers le monde de l'Education Nationale

Un projet de convention avec le Lycée agricole de TOURS - FONDETTES est à l'étude. Il permettra de faire participer le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion aux projets pédagogiques de l'établissement. Des étudiants pourront participer aux actions entreprises dans nos vallées.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

18h45,

le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Comité Syndical.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2014

Le Comité Syndical prend connaissance du compte rendu de la séance du 09 septembre 2014.

Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le compte rendu du 09 septembre 2014.

2. CHANGEMENT MATERIEL INFORMATIQUE

M. GALLARD, Président, explique que le matériel et logiciels informatiques au sein du Syndicat sont obsolètes et qu'il est donc nécessaire d'investir. Des devis seront établis pour l'achat de ces équipements ; ces derniers étant des dépenses d'investissement, le syndicat récupérera la FCTVA.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de financer le changement du matériel informatique.

3. DECISION MODIFICATIVE N°3

Les crédits inscrits à l'opération d'équipement N° 21 – Article 2183 - Matériel de bureau et informatique étant insuffisants, M. Le Président propose la modification ci-après :

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre 020 : Dépenses Imprévues d'investissement	- 2 000 €
TOTAL	- 2 000 €

Section d'investissement – Opération Equipement N° 21 – Dépenses

Chapitre 21 – art 2183 : Matériel informatique	+ 2 000 €
TOTAL	+ 2 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative N° 3.

4. INDEMNITES DU TRESORIER PAYEUR

M. le Président explique :

Suite à l'arrivée le 1^{er} septembre 2014 du nouveau receveur municipal de Bourgueil, M. BERTRAND, une nouvelle délibération doit être prise pour ses indemnités de conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- décide d'allouer au receveur municipal de Bourgueil, pendant toute la durée du mandat, l'indemnité de conseil fixée à taux plein conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

5. DATES PROCHAINES REUNIONS DU COMITE SYNDICAL

M. le Président informe les délégués que les dates des deux prochaines réunions du Comité Syndical ont été définies, à savoir :

- Le mercredi 25 février 2015 (débat d'orientation budgétaire),
- Le mercredi 25 mars 2015 (vote compte de gestion et administratif 2014 – participation des communes – budget primitif 2015).

6. QUESTIONS DIVERSES

- M. BERTIN, délégué titulaire de la Chapelle Sur Loire, demande si le compte rendu est envoyé à Mesdames et Messieurs les Maires des 13 communes.
M. le Président répond affirmativement à cette question.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19 h 04.

Le Président
Jacques GALLARD

